



MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. INFORMATION CLIENTE

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Nom de la personne qui vous a référé (s'il y a lieu) : _____

2. INFORMATION bureau coordonnateur (si accréditer...)

Personne contact : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

- En faisant une demande de service, le client devra spécifier le type de service, la date demandée ainsi que sa durée précise.
- Les demandes de services doivent être faites au moins 3 jours d'avance pour que le service soit garanti.
- Lors d'une annulation de remplacement, prévoir un délai de 24 heures sans quoi des frais de 39.00\$ plus taxes s'appliqueront pour les contrats à un taux horaire de 13\$ et 45.00 plus taxes à un taux horaire de 15\$.
- 10% de rabais sur le renouvellement annuel pour chaque cliente actuelle qui réfère une nouvelle cliente (cliente non abonné depuis plus d'un an).

3. RÉMUNÉRATION

S.O.S. RSG percevra un montant à l'inscription ou au renouvellement ainsi qu'un tarif horaire pour chaque remplacement. **Le tarif horaire peut être modifié au courant du contrat par S.O.S. RSG.**

Je choisis l'option :

- Inscription annuelle : 113.93\$ et taux horaire : 16\$
- Inscription annuelle : 227.85\$ et taux horaire : 14\$
- Inscription mensuelle : 39.87\$ et taux horaire : 14\$
- Inscription trimestrielle (3 mois) : 91,14\$ et taux horaire : 14\$

Note : Les taxes sont incluses dans le prix d'inscription ou au renouvellement, mais pas dans le taux horaire.

4. PAIEMENT

Le règlement de l'inscription s'effectuera en un seul versement.

Le règlement des services fournis devra être effectué à **SOS RSG** à la fin du remplacement. La remplaçante fournira la facture sur place. Les paiements se font par chèque.

Pour tout chèque sans fond, des frais de 40\$ seront appliqués.

5. DURÉE

Cet accord prendra effet à compter de la date indiquée plus bas et se poursuivra pour une période d'un an.

6. PROMESSE DE NE PAS FAIRE CONCURRENCE

Le client ne pourra faire affaire avec les remplaçantes de S.O.S. RSG que par l'entremise de S.O.S. RSG.

7. RESPONSABILITÉS

S.O.S. RSG est responsable de vérifier les compétences et les pré-requis afin que la remplaçante soit conforme.

8. REMBOURSEMENT

L'inscription n'est pas remboursable. Voir plus bas les mentions exigées par la loi sur la protection du consommateur.

9. J'accepte les présentes modalités d'inscription

Date : _____ Signature : _____

Date : _____ S.O.S. RSG : _____

SVP NOUS RETOURNER CE DOCUMENT AINSI QUE VOTRE PAIEMENT D'INSCRIPTION À L'ADRESSE SUIVANTE :

AS Sandra Landry
S.O.S. RSG
7 rue Honoré-Laure St-Jean Richelieu
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU, QC
J2W 2W7

Paiement d'inscription à: SOS RSG

MENTION OBLIGATOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

(Contrat de louage de service à exécution successive)

Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant a commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que:

Le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat et

La moins élevée des deux sommes suivantes: soit 50\$, soit une somme représentant au plus 10% du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., C.P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur

FORMULE DE RÉSILIATION
(LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR)

À _____
(nom du commerçant)

Date: _____
(date de l'envoi de la formule)

(adresse du commerçant)

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat

(_____) conclu le _____ à _____
(# du contrat s'il est indiqué) (date de la conclusion du contrat) (lieu de la conclusion du contrat)

En date du _____
(date de résiliation du contrat)

(nom du commerçant)

(nom du consommateur)

(adresse du consommateur)